

La Suisse a été entendue par le Conseil de sécurité Nations unies Les «listes noires» visant à lutter contre le terrorisme sous surveillance

Luis Lema, New York

Une nouvelle victoire pour la Suisse! Après la récente nomination de Joseph Deiss à la présidence de l'Assemblée générale, le Département fédéral des affaires étrangères se targuait jeudi d'un autre succès dans l'enceinte des Nations unies à New York. Enjeu: la pratique des «listes noires» liées à la lutte contre le terrorisme, que la Suisse, progressivement rejointe par une dizaine d'autres Etats, essaie de rendre plus transparente depuis un lustre. Le Conseil de sécurité de l'ONU a fini par céder devant cette grogne croissante qu'incarne, en Suisse, le sénateur Dick Marty.

Selon les diplomates suisses, le repli affiché par le Conseil de sécurité, et particulièrement par ses cinq «Grands», est pratiquement sans précédent dans l'histoire des Nations unies. Dans une résolution adoptée hier, ses membres ont ainsi accepté de faire appel à un ombudsman qui aura droit de regard sur l'établissement des listes visant à frapper de lourdes sanctions les personnes et entités supposément liées à Al-Qaida ou aux talibans afghans. Actuellement, quelque 500 noms figurent sur ces «listes noires» établies à la suite des attentats du 11 septembre 2001.

L'affaire Nada

De fait, le Conseil de sécurité avait déjà pris largement conscience des problèmes soulevés par ces listes de suspects desquelles il était pratiquement impossible d'être retiré, en l'absence notamment de tout organe indépendant de recours. Le Comité des sanctions de l'ONU avait fini par réviser lui-même la liste, y retirant notamment Youssef Nada, un ressortissant italo-égyptien dont l'entreprise est basée à Lugano et qui a vécu le calvaire pendant des années.

«Le régime des sanctions lui-même était en péril», note un officiel suisse. Bon nombre d'Etats se voyaient en effet de plus en plus tiraillés entre leur souhait d'obéir aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, et la reconnaissance que ces procédures manquaient singulièrement de garanties démocratiques. La Suisse, par exemple, se trouve toujours assignée devant la Cour européenne de Strasbourg pour le cas Nada. Et «les Etats sont de moins en moins nombreux à soumettre de nouveaux noms», souligne le même responsable.

«Dans la bonne direction»

La volonté de la Suisse et de ses acolytes était de rendre le processus aussi proche que possible d'une «procédure judiciaire». Mais, de leur côté, les membres du Conseil de sécurité rechignaient à devoir rendre des comptes à une entité qui aurait été en quelque sorte placée «au-dessus d'eux». Finalement, les membres du Conseil se sont entendus sur la création d'un poste d'ombudsman: nommé par le secrétaire général de l'ONU, cette personne «de haute valeur morale» devra accomplir son travail de manière impartiale et indépendante de tout gouvernement, précise la résolution. Il devrait notamment avoir accès à toutes les informations confidentielles et servir d'interlocuteur à toute personne qui s'estime en droit d'être retirée de la liste.

«C'est dans la mise en oeuvre de cette résolution que l'on pourra juger du résultat», explique un diplomate suisse.

Rejoint en cela par Dick Marty: «Je crois que c'est un pas dans la bonne direction», estime-t-il au téléphone, en affirmant que sa motion adoptée par le Conseil des Etats «a eu son effet». Mais le sénateur refuse de se prononcer sur un éventuel retrait du texte avant qu'il soit discuté au Conseil national. «On est encore bien loin d'une réelle instance de recours», juge-t-il.